

Tarif. Les frais, sur la contestation d'une créance colloquée, attaquant le mérite de la créance, doivent être taxés conformément à l'article 67 du tarif des avocats 528

Taxes V. *In formâ pauperis.*

Taxes V. Cité de Montréal.

Taxes V. Prohibition.

Taxes V. Répétition de l'indu.

Taxes. De simples irrégularités dans le mode de procéder à la cotisation n'autorisent pas les contribuables à recouvrer d'une corporation municipale le paiement de taxes par eux fait volontairement..... 559

Taxe. L'illégalité d'un règlement passé par un conseil municipal ne peut être plaidée comme défense à une action pour le recouvrement d'une taxe imposée par ce règlement. Des taxes spéciales peuvent être entrées dans un rôle général annuel de perception : Une corporation de village qui a ordonné par une résolution et non par un règlement la construction des trottoirs et qui a ensuite fait un règlement pour le prélèvement des taxes annuelles en y comprenant le coût de ces trottoirs, et un rôle de perception basé sur ce règlement, pourra recouvrer le montant de ces taxes..... 341

Taxes V. Maison d'éducation.

Taxe spéciale imposée par des commissaires en expropriation, après le délai fixé pour faire leur rapport, est illégale, et si elle a été payée, le montant pourra en être recouvré..... 544

Terme V. Obligation à terme.

Témoins doivent être taxés dans le lieu où le juge préside à l'enquête et où ils rendent témoignage, et le juge seul peut octroyer taxe 607

Tribunaux. Un appel donné par la constitution d'une société de bienfaisance aux directeurs de la société, ne prive pas le recours aux tribunaux ordinaires..... 559

Tribunaux V. Bourse de Commerce de Montréal.

Tuteur. Une obligation consentie par un tuteur pour des deniers empruntés pour ses affaires personnelles con-